

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 octobre 2013**

CP 13/10-46

*L'an deux mille treize, le 28 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent excusé : M. Descazeaux.*

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION  
PROGRAMMATION DES OPERATIONS INTERNES 2013  
AU TITRE DU F.S.E**

---

Je vous propose, à l'occasion de cette séance de vous prononcer sur **la programmation des opérations internes 2013** dans le cadre de la subvention globale F.S.E.

Pour mémoire, je vous rappelle que la Commission Européenne a approuvé le 9 juillet 2007 le programme national F.S.E (Fonds Social Européen) pour la France. Il accompagne principalement des actions en faveur de l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, l'amélioration de l'accès à l'emploi, le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations soit, directement sous forme de subvention annuelle classique, soit sous forme de subvention globale.

Le programme national étant fortement déconcentré, 85 % des crédits sont gérés par les Préfectures de Région. Comme vous le savez, le Département du Tarn et Garonne s'est saisi de cette opportunité en se positionnant en qualité d'organisme intermédiaire et gère désormais, au titre du Programme Départemental d'Insertion 2013 une enveloppe FSE de **372 070 €** ainsi répartie :

- mesure 3.1.3 : cohésion sociale, accompagnement des politiques d'insertion des départements, d' inclusion sociale et de lutte contre les discriminations : 359 478 € de FSE,
- mesure 5.1.1 : assistance technique : 13 000 € de FSE.

Un premier ensemble d'opérations externes d'un montant de 234 128 €, ayant été adopté par la Commission Permanente du 25 mars 2013, **je vous propose de vous prononcer aujourd'hui sur la programmation des opérations internes à conventionner pour 2013.**

Cette sélection sur les mesures 3.1.3 et 5.1.1 du programme opérationnel FSE sera réalisée au titre d'un **financement alternatif** et a déjà reçu un avis favorable du Comité Régional de Programmation FSE dans ses séances du 9 avril et du 05 septembre 2013.

Cette programmation s'établira sur 3 dispositifs :

**1er dispositif : Accompagnement vers l'emploi durable.**

Il s'agit d'une opération d'assistance aux personnes visant la remobilisation des bénéficiaires par la mise en situation de travail au titre du dispositif 2 de la subvention globale.

La mise en oeuvre de ce dispositif est assurée par une équipe de 3 agents de développement pour l'emploi du Conseil Général (ADE) spécialement recrutés pour cette mission.

Montant total des dépenses programmées : 371 800 €.

Montant FSE programmé : 105 000 €.

Montant Conseil Général programmé : 266 800 €.

Cette action est financée à 71% par le Conseil Général et sert de contrepartie à 7 opérations externes conventionnées : **Laser 82, Communauté des Communes Garonne et Canal, Montauban Services, Moissac Animation Jeunes, Airas Cap 2000, Les Restos du Coeur et Instep.**

**2<sup>nd</sup> dispositif : Orientation et suivi des publics féminins.**

Il s'agit d'une opération d'assistance aux personnes visant à renforcer l'égalité des chances et l'employabilité des femmes au titre du dispositif 1 de la subvention globale.

La mise en oeuvre et le suivi de ce dispositif sont exclusivement assurés par des agents du Conseil Général.

Montant total des dépenses programmées : 79 678 €.

Montant Conseil Général programmé : 79 678 €.

Cette action est financée à 100% par le Conseil Général et sert de contrepartie à 4 opérations externes conventionnées : **AVEC, AVIE, Espace et Vie et Inservest.**

### **3ème dispositif : Assistance technique à la gestion de la subvention globale.**

Cette action recouvre :

D'une part, les actions menées par le service R.S.A Insertion au titre de la gestion des opérations conventionnées : appel à projets, instruction, conventionnement, suivi, visites sur place, contrôle de service fait, participation à la réalisation du contrôle qualité gestion.

Montant total des dépenses programmées : 18 915 €.

Montant FSE programmé : 5 915 €

Montant Conseil Général programmé : 13 000 €

D'autre part, les prestations connexes effectuées **par le cabinet extérieur ATELIER pour l'Europe**, désigné suite à consultation, conformément au Code des Marchés Publics.

Montant total des dépenses programmées : 7 085 €

Montant FSE programmé : 7 085 €

A ce jour et ainsi que récapitulé dans le tableau annexe, le total des opérations internes 2013, représente un montant global de dépenses de 477 478 € avec 118 000 € de FSE programmé.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le programme national F.S.E (Fonds Social Européen) pour la France approuvé par la Commission Européenne le 9 juillet 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Adopte la programmation telle qu'annexée, des opérations internes FSE 2013 pour un montant de 477 478 € avec 118 000 € de FSE, au titre du programme départemental d'insertion 2013 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, toutes les pièces découlant de la présente délibération.

**Le Président,**